

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 12 janvier 2015, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents la mairesse, madame Danielle Marcoux, et les conseillers suivants :

Sont présents :	Madame Solange Tremblay; Monsieur Jean-Yves Thériault; Monsieur Jocelyn Caron; Monsieur Robert-Luc Blaquière; Monsieur Yves Labonté.
Absent	Madame Marielle Roy

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

#### **Résolution 2015-01-01**

#### **Ordre du jour**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

#### **Réunion mensuelle 12 janvier 2015 Ordre du jour**

1. Ouverture par la prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de décembre 2014;
4. Comptes à accepter – Décembre 2014;
5. Dépôt de documents :
  1. Cabinet de la ministre du Tourisme, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et députée de Bellechasse;
  2. Carrefour action municipal et famille;
  3. MAMROT;
  4. Chevaliers de Colomb inc.
  5. MAMROT – déclaration d'intérêt pécuniaire;
  6. Rapport comité de la guignolée;

7. CPE L'enfant joue;
  8. Journal de Québec – article;
6. Demandes d'appui :
    1. Club patinage artistique Frimousse de Sayabec;
    2. Anti-Gala du Groupe de relève agricole de la Vallée;
    3. Chevaliers de Colomb inc.;
7. Invitation;
    1. MRC de La Matapédia;
    2. Session d'information d'Hydro-Québec;
    3. Député de Matane-Matapédia, monsieur Pascal Bérubé;
    4. Grand Prix cycliste de La Matapédia;
    5. Camp musical du lac Matapédia;
8. Médaille du lieutenant-gouverneur;
9. Protocoles d'entente :
    1. Utilisation de la bibliothèque;
    2. Utilisation de locaux, de terrains et d'équipements de loisir sportifs et socioculturels et communautaires;
    3. Skate-parc;
10. Règlement 2014-05 - ancien terrain du CLSC - Paiement;
11. Règlement 2015-01 – adoption – Règlement 2015-01 modifiant le règlement 2013-03 décrétant une dépense et un emprunt de 440 400 \$ pour la construction d'une caserne de pompier à Sayabec;
12. Règlement 2015-02 – Adoption – Budget 2015 – Ayant pour objet de fixer les taux multiples de taxe foncière générale et la tarification pour les services des l'eau, de l'assainissement des eaux ainsi que des matières résiduelles pour l'année financière 2015;
13. Nomination Chemin Turcotte;
14. Ministère des Finances;
15. Véloroute;
16. Caserne de pompier
    1. Mandat architecte;
    2. Mandat génie municipal;
17. Plan d'action 2015;
18. Sentiers Mic-Mac;
19. Jeux des 50 ans et plus;
20. Coalition poids;
21. Motion de félicitations
    1. Madame Béatrice Gagné;
    2. Comité de la guignolée
22. Affaires nouvelles :
    1. \_\_\_\_\_;
    2. \_\_\_\_\_;
    3. \_\_\_\_\_;

- 23. Période de questions;
- 24. Prochaine réunion – 2 février 2015
- 25. Levée de l'assemblée.

**Résolution 2015-01-02**

**Procès verbaux**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de décembre 2014 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

**Résolution 2015-01-003**

**Comptes à accepter**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de décembre 2014 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 51 857.33 \$, les crédits étant disponibles au budget.

<b>NOMS DES COMPTES</b>	<b>MONTANTS</b>
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR.	1 100.00 \$
BELL MÉDIA INC.	1 666.75 \$
ATELIER DE SOUDURE M. POIRIER	1 708.42 \$
AU GENTIL MUGUET	100.00 \$
AUTOBUS JEAN-GUY DUGUAY & FILS INC.	143.71 \$
LABORATOIRE BSL	1 742.23 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	211.00 \$
CADIEX	278.50 \$
9203-1004 QUÉBEC INC.	26.20 \$
CLEROBEC INC	373.20 \$
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE L'ESTUAIRE	251.80 \$
COMITÉ DE LOISIRS DE SAYABEC	425.49 \$
COOP FORESTIÈRE MATAPÉDIA	6 958.64 \$
COMITÉ SOCIAL MUNICIPALITÉ DE SAYABEC	125.00 \$
DECARTEQ INC	672.08 \$
DICOM EXPRESS INC	12.93 \$
EPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	39.35 \$
ÉTHIER AVOCATS INC	1 222.66 \$
FAMILI-PRIX AUBERT LEVESQUE	122.84 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	32.00 \$
GAGNÉ, LISE	25.00 \$
GENERATRICE DRUMMOND	996.21 \$
GROUPE SPORTS-INTER PLUS	45.98 \$
INTERSPORT AMQUI	30.00 \$
LIBRAIRIE L'ALPHABET	212.73 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	169.02 \$
L'AS DU CAMION 2000 INC.	134.85 \$
MAISON DES FAMILLES	50.00 \$
MALETTE	1 707.38 \$

M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	3 229.84 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS	36.87 \$
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC	119.20 \$
OPÉRATION WIXX	94.50 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	36.95 \$
PELLETIER ANTOINE	1 637.61 \$
PORTES DE GARAGE	371.53 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUES INC.	1 264.96 \$
PG SOLUTIONS INC	6 657.05 \$
REFRIGERATION G.R.L. INC	3 811.97 \$
RICHARD POIRIER ET FRERES	3 812.86 \$
SECURITE BERGE	332.06 \$
SONIC	7 970.23 \$
SOUCY, ARIANE	15.00 \$
SOUCY, ÉLODIE	15.00 \$
SUPERIEUR PROPANE	1 672.85 \$
SUPERMARCHE BERGER INC	194.88 \$
<b>TOTAL</b>	<b>51 857.33 \$</b>

---



---

**Dépôt de documents :**

- 5.1 Lettre du Cabinet de la ministre du Tourisme, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et députée de Bellechasse accusant réception concernant la demande pour rétablir le volet 4 (Entretien de la route verte) du programme véloce 11;
  - 5.2 Le carrefour action municipale et famille (CAMF) souligne le travail de la municipalité de Sayabec ainsi que le comité local pour la réalisation d'une politique familiale municipale;
  - 5.3 Lettre confirmant la réception du rapport d'audit de la reddition de comptes afférents du MAMROT;
  - 5.4 Lettre de remerciement concernant la collaboration de la municipalité pour une commandite lors du 30<sup>e</sup> anniversaire des Chevaliers de Colomb;
  - 5.5 Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose au conseil municipal les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
  - 5.6 Madame Solange Tremblay dépose le rapport de la guignolée dont un montant de 4431.67 \$ a été amassé pour le comité de la guignolée;
  - 5.7 Lettre de la direction générale des opérations régionales et du bureau de la sous-ministre adjointe par intérim concernant la révision des modalités de créations des places pour les services de garde l'Enfant Joue;
  - 5.8 Article paru dans le Journal de Québec concernant l'utilisation des arénas et leur financement.
- 
-

**Résolution 2015-01-004**

**Demande d'appui – Club  
patinage Frimousse**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'un montant de 650 \$ au club de patinage artistique Frimousse de Sayabec. Ce don servira à défrayer les coûts de la broderie sur leurs nouvelles vestes.

**Résolution 2015-01-005**

**Demande d'appui – Relève  
agricole de la Vallée**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser une aide de 175 \$ au Groupe de relève agricole de la Vallée lors de l'organisation d'une soirée pour leur Anti-Gala qui se tiendra le 27 février prochain.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2015-01-006**

**Demande d'appui –  
Chevaliers de Colomb**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser une aide de 175\$ aux Chevaliers de Colomb dans le cadre de la Fête des Rois qui s'est tenue le 3 janvier dernier.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2015-01-007**

**Invitation - MCR de La  
Matapédia**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'inscription de tous les membres du conseil municipal ainsi que monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics et madame Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe à la séance d'information sur la prévention de la corruption et de la collusion qui se tiendra à 19h30 le 5 février 2015. Celle-ci aura lieu dans la salle de conférence de la MRC de La Matapédia située à Amqui.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le remboursement des frais de déplacement selon la politique en vigueur à la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2015-01-008**

**Invitation – Hydro-Québec**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'inscription de madame Danielle Marcoux, mairesse et de monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier à une session d'information sur les activités d'Hydro-Québec qui se tiendra le 29 janvier prochain.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le remboursement des frais de déplacement selon la politique en vigueur à la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2015-01-009**

**Invitation – Député Pascal Bérubé**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Danielle Marcoux et monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier à rencontrer le député Pascal Bérubé dans le cadre de sa tournée avec son bureau de comté mobile. Cette rencontre aura lieu le mardi 27 janvier à compter de 16 h au Centre communautaire de Sayabec (salle de conférence).

**Résolution 2015-01-010**

**Invitation – Grand Prix cycliste de La Matapédia**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des Loisirs à participer à une réunion d'information organisée par le grand prix cycliste de La Matapédia qui se tiendra le mardi 13 janvier à compter de 19h à la Salle communautaire d'Amqui.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le remboursement des frais de déplacement selon la politique en vigueur à la Municipalité de Sayabec.

---

7.5 Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil qu'un concert du Quatuor Saint-Germain se tiendra le samedi 24 janvier 2015 à 20 h à la Sacristie de l'Église de Sayabec au coût de 20 \$ par adulte. Le spectacle est organisé par le Camp musical du lac Matapédia.

---

**Résolution 2015-01-011**

**Médaille du lieutenant-gouverneur**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec de proposer madame Lina

Lévesque comme nominée dans le cadre du programme de Distinctions honorifiques : volet personne âgée de 65 ans et plus. La soumission des candidatures doit se faire avant le 16 février 2015.

9. Protocoles d'entente : monsieur François Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, informe les membres du conseil qu'une réunion se tiendra le 15 janvier 2015 à compter de 13 h 15 à l'école polyvalente de Sayabec. On se questionne également si une entente spécifique concernant la piste de roues alignées ne devrait pas être signée. De plus, le sujet de l'accès à la piste de roue alignée est abordé.

**Résolution 2015-01-012**

**Règlement 2014 -05 —  
paiement**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des différentes factures jointes ci-bas au coût 5 461.31 \$ pour la décontamination de taxes incluses.

<b>Règlement d'emprunt 2014-05 - ancien terrain du CLSC</b>									
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	62.8 % de TVQ	37.2 % de TVQ	MONTANT + 37.2 % de TVQ	GRAND TOTAL	DATE
LVM	900151787	2 000.00 \$	199.50 \$	100.00 \$	125.29 \$	74.21 \$	2 074.21 \$	2 299.50 \$	09-déc-14
									Préparation plan de réhabilitation
	900151778	2 000.00 \$	199.50 \$	100.00 \$	125.29 \$	74.21 \$	2 074.21 \$	2 299.50 \$	29-nov-14
									Demande au programme ClimatSol
	900151452	750.00 \$	74.81 \$	37.50 \$	46.98 \$	27.83 \$	777.83 \$	862.31 \$	08-déc-14
									Estimation préliminaire - Gestion des sols vs fondations
<b>TOTAL</b>		<b>4 750.00 \$</b>	<b>473.81 \$</b>	<b>237.50 \$</b>	<b>297.55 \$</b>	<b>176.26 \$</b>	<b>4 926.26 \$</b>	<b>5 461.31 \$</b>	

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent qu'une somme de 4 926.26 \$ comprenant les travaux et 37.20 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2014-05. Le montant de la TPS de 237.50 \$ et le 62.80 % restant de la TVQ de 297.55 \$ seront payés à même le budget courant, soit le compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2015-01 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT 2013-03  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE  
ET UN EMPRUNT DE 440 400 \$  
POUR LA CONSTRUCTION  
D'UNE CASERNE DE POMPIER  
À SAYABEC.**

---

**RÈGLEMENT 2015-01**

**RÈGLEMENT 2015-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-03  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 440 400 \$  
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIER À  
SAYABEC.**

**ATTENDU** que l'estimation du 29 janvier 2013 a été mise à jour le 16 décembre 2014 par monsieur Dominique Robichaud, ingénieur à la MRC de La Matapédia.

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 17 décembre 2014 par madame Solange Tremblay, conseillère;

Le conseil décrète ce qui suit :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2015-01 soit adopté. Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 :**

**ARTICLE 1 2013-03 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :**

Le conseil est autorisé à procéder à la construction d'une caserne de pompier selon l'estimé du 16 décembre 2014 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Dominique Robichaud, ingénieur, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe «A».

**ARTICLE 2 :**

**ARTICLE 2 2013-03 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 440 400 \$ aux fins du présent règlement.

**ARTICLE 3 :**

**ARTICLE 3 2013-03 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 440 400 \$ sur une période de 15 ans.

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Règlement numéro 2015-01  
Décrétant une dépense et un emprunt  
pour la construction d'une caserne incendie

**ANNEXE A**

<b><u>Travaux de construction</u></b>	
Construction d'une caserne de 14.5 m x 18.75 m pouvant accueillir trois véhicules et disposant d'un atelier, d'un espace pour les habits de combat et d'une toilette avec douche. Une mezzanine de 14.5 m x 4.3 m accueille la salle de formation et un dépôt. Structure à ossature de bois et revêtement extérieur en bois.	
Fondations	25 200 \$
Planchers	39 700 \$
Murs extérieurs	51 975 \$
Toiture	59 650 \$
Divisions intérieures	17 000 \$
Portes et accès	28 900 \$
Plomberie	26 200 \$
Électricité	19 500 \$
Ventilation	10 000 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>286 125 \$</b>
Contingences de design (10%)	36 156 \$
Conditions générales (7%)	19 469 \$
Profits et administration (8%)	22 250 \$
<b>TOTAL BÂTIMENT :</b>	<b>356 000 \$</b>
Accès et stationnement	15 000 \$
Branchements de service	5 000 \$
Matériel pour compresseur et lignes d'air	2 000 \$
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>378 000 \$</b>
Honoraires professionnels :	30 000 \$
Taxes nettes (5%)	20 400 \$
Frais de financement temporaire :	4 000 \$
Frais émission obligations :	8 000 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>440 400 \$</b>



Dominique Robichaud, ing.  
Révisé 16 décembre 2014

Adoptée à la séance du 12 janvier 2015.  
Vraie copie certifiée, ce 14 janvier 2015.

Danielle Marcoux,  
maire

Francis Ouellet,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**RÈGLEMENT 2015-02**

**BUDGET 2015 – AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX MULTIPLES DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LA TARIFICATION POUR LES SERVICES DE L’EAU, DE L’ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L’ANNÉE FINANCIÈRE 2015.**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Sayabec a pris connaissance des prévisions de dépenses qu’il juge essentielles au maintien des services municipaux : l’eau, l’assainissement des eaux ainsi que des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sayabec a adopté ses prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l’adoption des prévisions budgétaires implique l’établissement des taux d’imposition, des tarifs et des compensations pour certains services municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) permet à la Municipalité de fixer des taux multiples de taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d’évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun de fixer, pour l’exercice financier 2015, des taux variés de la taxe foncière générale par catégories d’immeubles pour tenir compte de leur variation de valeur;

**CONSIDÉRANT QU’** il est nécessaire de pourvoir aux dépenses générales d’administration pour l’exercice financier 2015 et d’ordonner en conséquence la confection d’un rôle général de perception des taxes et des tarifs;

**CONSIDÉRANT QU’** avis de motion de ce règlement a été donné à la séance d’ajournement du 17 décembre 2014 par monsieur Jocelyn Caron, conseiller;

**CONSIDÉRANT QU’** une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux jours (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres présents du conseil déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu, 4 pour et 1 contre que le règlement 2015-02 soit adopté et que le conseil municipal ordonne, et statue par le règlement ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à faire les dépenses pour l'année financière municipale 2015 pour la gestion des services de l'eau, de l'assainissement des eaux ainsi que des matières résiduelles et à s'approprier les sommes nécessaires, par l'adoption de la résolution 2014-12-545.

### **ARTICLE 2**

Les besoins financiers de la Municipalité en termes de revenus de taxes foncières sont de 1 423 065 \$ pour l'année financière 2015. Afin de combler ces dépenses, voici les taux de taxes variés qui sont fixés :

Voici le tableau concernant le taux de taxe par catégorie d'immeubles :

Catégorie d'immeubles	Taux de la taxe foncière par 100 \$ d'évaluation
Immeubles non résidentiels	1,4109 \$
Immeubles industriels	1,4533 \$
Immeubles de six logements ou plus	1,3886 \$
Immeubles agricoles	1,1198 \$
Immeubles résiduels (taux de base)	1,1198 \$

### **ARTICLE 3**

**Le tarif de compensation pour le système d'aqueduc est fixé par immeuble annuellement :**

Résidence unifamiliale	224,00 \$ l'unité
Logement	224,00 \$ l'unité
Commerce	224,00 \$ l'unité
Exploitation agricole enregistrée	224,00 \$ l'unité
Lave-auto manuel	224,00 \$ l'unité en supplément du tarif commerce
Salon de coiffure dans résidence	112,00 \$ l'unité en supplément du tarif résidence
Commerce effectuant la vente d'eau embouteillée par un branchement à l'aqueduc	224,00 \$ l'unité en supplément du tarif commerce
Usine de panneaux mélamines	13125,00 \$ l'unité
Usine de traitement des boues	224,00 \$ l'unité

À la date effective de fourniture du service d'aqueduc, une taxe au compteur sera chargée à tout immeuble commercial et industriel muni d'un compteur d'eau selon des ententes à établir.

#### **ARTICLE 4**

**Le tarif pour l'assainissement des eaux est fixé par immeuble annuellement :**

Résidence unifamiliale	190,00 \$ l'unité
Logement	190,00 \$ l'unité
Commerce	190,00 \$ l'unité
Exploitation agricole enregistrée	190,00 \$ l'unité
Lave-auto manuel	190,00 \$ l'unité en supplément du tarif commerce
Salon de coiffure dans résidence	95,00 \$ l'unité en supplément du tarif résidence
Usine de panneaux mélamines	25078,00 \$ l'unité
Usine de traitement des boues et traitement des eaux usées d'un site d'entreposage de résidus de bois.	3,07 \$ du mètre cube

À la date effective de fourniture du service d'assainissement des eaux, une taxe au compteur sera chargée à tout immeuble commercial et industriel muni d'un compteur selon des ententes à établir.

#### **ARTICLE 5**

**Le tarif de compensation pour les matières résiduelles est fixé par immeuble annuellement :**

Résidence unifamiliale	225,00 \$ l'unité
Logement	225,00 \$ l'unité
Chalets utilisés comme résidences	225,00 \$ l'unité
Commerce	225,00 \$ l'unité
Commerce ayant une collecte hebdomadaire de déchets solides annuellement	450,00 \$ l'unité
Exploitation agricole enregistrée	225,00 \$ l'unité
Chalets saisonniers (été)	112,50 \$ l'unité

#### **ARTICLE 6**

Ce présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adoptée à la séance du 12 janvier 2015.  
Vraie copie certifiée, ce 14 janvier 2015.

Danielle Marcoux,  
maire

Francis Ouellet,  
directeur général et secrétaire-  
trésorier

**Résolution 2015-01-015**

**Nomination d'un chemin**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer le chemin privé appartenant à monsieur Michel Hallé et portant les numéros de lot 5 369 389 et 5 369 390 au cadastre du Québec : Chemin Turcotte, car le Chemin Hallé existe déjà. Le conseil municipal demande à la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser cette voie de circulation dans notre Municipalité.

Cette résolution abroge la résolution 2014-11-461.

**Résolution 2015-01-016**

**Ministère des Finances**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le refinancement de façon gré à gré d'un montant de 57 300 \$ relatif à un emprunt échéant le 13 avril 2015 avec la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia.

**Résolution 2015-01-017**

**Véloroute Desjardins de La Matapédia**

Suite à la vérification comptable de l'année 2013, cette dépense 5 537.87 \$ a été comptabilisée dans les activités courantes de l'année 2013. Ce faisant, le fonds de roulement doit être remboursé pour un montant de 5537.87 \$ à partir des activités financières de l'année 2013.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter cette modification.

La résolution 2013-12-522 est abrogée par la présente résolution soit, 2015-01-017

**Résolution 2015-01-018**

**Caserne de pompier – mandat d'architecte**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de la firme d'architectes Goulet et Lebel pour les services d'architecture dans le projet de caserne de pompier dans la municipalité de Sayabec pour un montant d'honoraires pour les plans et devis de 7 260 \$ plus taxes et un montant d'honoraires pour les services durant la construction de 5 900 \$ plus taxes, selon la proposition d'honoraires professionnels reçue le 7 janvier 2015.

La résolution 2013-03-113 est abrogée par la présente résolution soit, 2015-01-018

**Résolution 2015-01-019**

**Caserne de pompier –  
mandat génie municipal**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour préparer les plans et devis d'ingénierie et faire la surveillance des travaux et la gestion du projet de construction d'une nouvelle caserne d'incendie.

**Résolution 2015-01-020**

**Sentier Mic-Mac – Entretien  
des sentiers**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter de verser une somme de 900 \$ au Comité des sentiers Mic-Mac dont le responsable est monsieur Jean-Pierre Déry. Cette somme d'argent servira à défrayer les coûts d'entretien des sentiers de raquette et de ski de fond de janvier à décembre 2015.

---

19. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, informe qu'une conférence de presse qui se tiendra le 10 février prochain à compter de 9h pour les jeux des 50 ans et plus sera coordonnée par madame Pascale Turcotte, agente de développement économique et culturel.

---

**Résolution 2015-01-021**

**Coalition poids**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec de ne pas recommander l'application d'une surtaxe sur les boissons énergisantes.

**Résolution 2015-01-022**

**Motion de félicitations –  
madame Béatrice Gagné**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adresser nos plus sincères félicitations à madame Béatrice Gagné Plourde pour avoir reçu la Prime au mérite remise en reconnaissance d'une contribution exceptionnelle et remarquable à l'excellence de Statistique Canada ainsi que le prestigieux prix de l'Employé de l'année 2014.

---

**27. Période de questions :**

1. Biomasse;
  2. Déneigement près de l'église : laisser de la neige;
  3. Lumières du système d'éclairage;
  4. Protocole d'entente de l'école Polyvalente & Ouverture le midi.
-

**Résolution 2015-01-023**

**Motion de félicitations –  
Comité de la guignolée**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adresser nos plus sincères félicitations au Comité de la guignolée pour leur bel accomplissement lors de la collecte de fonds pour la guignolée des médias qui s'est tenue le jeudi 4 décembre 2014.

**Résolution 2014-12-024**

**Levée de l'assemblée**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20h41.

Danielle Marcoux  
Mairesse

Francis Ouellet  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

/kl